



REVUE DE PRESSE DU 04/01/2017

- 1- La loi de finances 2017, signée mercredi dernier par le Président de la République, Abdelaziz Bouteflika, prévoit une hausse de plusieurs taxes, notamment l'augmentation des prix de carburant, depuis le 1^e janvier de l'année en cours, cette loi semble donner la part belle au Gaz de pétrole liquéfié (GPL), dont le prix au litre reste maintenu à 9 dinars. Pour inciter les automobilistes à le préférer à leur carburant habituel, l'entreprise Naftal a décidé d'accorder un bonus de 25 000 DA à ceux parmi eux qui souhaiteraient équiper leur véhicule d'un kit GPL, économique et non-polluant.

- 2- Le directeur de la législation et de la réglementation à la Direction générale des impôts (DGI), Mustapha Zikara a affirmé, mardi à Alger, que la Direction continuera à rendre public les prix des produits de consommation ainsi que toutes les hausses contenues dans la Loi de finance 2017, pour éviter les augmentations aléatoires de la part des commerçants. "les augmentations de certains produits et marchandises sont injustifiables" précisant que la DGI "publiera toutes les modifications, même légères, survenues réellement sur les prix de certains produits afin d'informer le citoyen et éviter toute augmentation aléatoire de la part des commerçants".

- 3- Le projet du code des Douanes a été adopté mardi à la grande majorité par l'Assemblée populaire nationale (APN) lors d'une séance plénière présidée par le président de cette institution parlementaire, Mohamed Larbi Ould Khelifa, en présence notamment du ministre des Travaux publics et des Transports, Boudjemaa Telai. Complétant et amendant la loi du 21 juillet 1979 amendée en 1998, ce texte s'articule autour de dix axes de réformes inscrits dans le cadre de la modernisation de l'administration douanière, à la lumière des nouvelles mutations de l'environnement international et des orientations du nouveau modèle économique national.

- 4- La mise en service fin 2017 de la nouvelle raffinerie de sel gemme d'El Outaya (wilaya de Biskra) permettra à l'Algérie d'arriver à une "autosuffisance" en matière de production de sel chimique utilisé dans l'industrie pharmaceutique, a-t-on appris mardi auprès du directeur national de l'Entreprise nationale des sels (ENASEL). Actuellement en phase de construction, cette nouvelle raffinerie, dont la réception est prévue pour le mois de "septembre 2017", fabriquera du sel chimique de "haute pureté" constitué de 99,9% de chlorure de sodium (NaCl), visant à couvrir les besoins nationaux et mettre un terme aux importations.



- 5- Le Ministre des Travaux publics et des Transports, Boudjemaa Talai, a affirmé à Alger que l'augmentation des tarifs du transport urbain décidée récemment par des privés était illégale et que des mesures seraient prises contre ces pratiques. Interrogé par la presse en marge de travaux en plénière de l'Assemblée populaire nationale (APN), le ministre a précisé que le gouvernement n'avait pas décidé pour le moment de revoir à la hausse les tarifs de transport.

- 6- Les cours de l'or noir qui s'affichaient, hier en cours d'échanges, à plus de 58 dollars à Londres n'ont pas raté leur première «sortie» de l'année. Vers 12h00 heure algérienne, le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en mars s'échangeait à 58,09 dollars sur l'Intercontinental Exchange (ICE) de Londres. Soit une hausse de 1,27 dollar par rapport à la clôture du 30 décembre, dernier jour de cotation de l'année 2016. Dans les échanges électroniques sur le New York Mercantile Exchange (Nymex), le baril de light sweet crude (WTI) pour le contrat de février enregistrait un gain de 1,25 dollar pour se négocier à 54,97 dollars. La cible des 60 dollars est à une petite encablure.

- 7- Les relations algéro-américaines, marquées par une coopération dense dans le domaine sécuritaire, ont connu un nouvel élan en 2016, soutenues par la volonté des deux pays d'intensifier leur partenariat économique. L'évaluation des relations bilatérales établie par les responsables des deux pays a fait ressortir la nécessité de hisser le partenariat économique au niveau de la coopération politique et sécuritaire.

- 8- Deux (2) dangereux terroristes ayant rejoint les groupes terroristes respectivement en 1995 et 1996, ont été éliminés lundi à Laghouat par un détachement combiné de l'Armée nationale populaire (ANP) en coordination avec les services de la Sûreté nationale, indique mardi un communiqué du ministère de la Défense nationale (MDN).



A lire :

Rendre public les prix des produits de consommation pour éviter les augmentations aléatoires

Le directeur de la législation et de la réglementation à la Direction générale des impôts (DGI), Mustapha Zikara a affirmé, mardi à Alger, que la Direction continuera à rendre public les prix des produits de consommation ainsi que toutes les hausses contenues dans la Loi de finance 2017, pour éviter les augmentations aléatoires de la part des commerçants.

Intervenant en marge d'une journée d'information sur la Loi de finance 2017 organisée par la Chambre Algérienne de Commerce et d'Industrie (CACI) au profit des entreprises, le représentant de la DGI a fait savoir que "les augmentations de certains produits et marchandises sont injustifiables" précisant que la DGI "publiera toutes les modifications, même légères, survenues réellement sur les prix de certains produits afin d'informer le citoyen et éviter toute augmentation aléatoire de la part des commerçants".

La DGI avait publié à la fin du week-end dernier les légers changements survenus dans les prix de certains produits de large consommation ainsi que les produits non concernés par les augmentations de prix, a ajouté M. Zikara, ajoutant que "d'autres listes de produits seront rendus public, dans les jours à venir, afin d'informer le consommateur sur les prix réels et éviter les augmentations injustifiées".

La DGI avait indiqué dans une note explicative les détails relatifs à l'augmentation de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) qui est passé de 17% à 19% pour le taux normal et de 7% à 9% pour le taux réduit précisant que cette modification sera sans impact sur les prix de dizaines de produits tels le pain, lait, semoules, huile à base de soja, fruits et légumes à l'exclusion de ceux importés et ceux commercialisés par des redevables de la TVA (les vendeurs d'étalage dans les marchés et les petits commerçants ne sont pas considérés redevables de la TVA).

Les autres produits et services exonérés par la TVA sont, entre autres, les moissonneuses-batteuses fabriquées en Algérie et le papier destiné exclusivement à la fabrication et à l'impression du livre, les contrats d'assurances de personnes et les opérations de crédits bancaires accordés aux ménages pour l'acquisition ou la construction de logements individuels.

La publication des prix "permettra de mettre tout un chacun devant ses responsabilités et mettre à nu les augmentations exagérées," a affirmé M. Zikara ajoutant que l'augmentation des prix des produits électroménager, quant à eux, ne sera effective qu'après le premier semestre 2017 pour les produits importés, et à partir de 2018 pour les produits fabriqués localement, et ce après taxation des produits énergétiques.

Il a précisé également que les produits concernés par l'augmentation des prix du fait du relèvement de la TVA connaîtront une hausse n'excédant pas les 2% de leur prix.



Appelant à "ne pas exploiter cette situation pour opérer des augmentations aléatoires", M. Zikara a recommandé l'affichage des prix dans les commerces pour permettre au citoyen de distinguer les prix réels des ceux exagérés.

Par ailleurs, il a rappelé que la plupart des mesures contenues dans la Loi de finance 2017 visent à encourager la croissance de l'économie nationale et la création d'entreprises et la mise en place d'un large tissu national de sous-traitance, précisant que "la seule disposition à même de permettre des fonds supplémentaires au profit du Trésor est le relèvement de la TVA de 2% seulement".

Evoquant les principales dispositions fiscales contenues dans la Loi de finance en vue de faciliter les procédures aux opérateurs publics ou privés, voire même aux nouveaux investisseurs, M. Zikara a affirmé que les services des impôts "aspirent à la numérisation de l'ensemble de la documentation fiscale, des opérations de paiement et de recouvrement fiscal d'ici la fin de l'année en cours, ce qui permettra leur simplification ainsi que la réduction de l'intervention humaine".

M. Zikara a fait état de la numérisation de 60% des opérations de recouvrement fiscal avec les grandes entreprises, qualifiant d'"exagérés" les chiffres rapportés concernant les taux de non recouvrement". Il a précisé, dans ce sens, qu'une bonne partie concernent des entreprises publiques ayant été dissoutes par l'Etat et sont, par conséquent, non redevables juridiquement.

Pour sa part, Mme Amel Abdelatif, Directrice du Contentieux à la DGI a affirmé que les dispositions fiscales contenues dans la Loi de finances 2017 permettent la simplification des procédures en faveur des personnes morales ou physiques.

Nombre de représentants d'entreprises publiques et privées ainsi que des responsables en charge des finances et des impôts ont assisté à cette journée d'information.

-FIN-